



5 et 6 décembre 2020



PRÉNOM	NOM	
ADRESSE	VILLE	CODE POSTAL
ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE	SITE INTERNET (si vous en possédez un) :	
TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) (    )	TÉLÉPHONE (2 <sup>E</sup> NUMÉRO) (    )	
Dimension du kiosque et coût d'exposition (si sélectionnée) <input type="checkbox"/> 8' x 8' = 65 \$	BESOIN D'ÉLECTRICITÉ ? <i>Si oui, apportez des rallonges électriques</i> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
NOMBRE DE TABLES REQUISES apporter des nappes afin de couvrir les tables  __ table(s) de 8 pieds	DISCIPLINE (titre à inscrire dans notre publicité : ex. : « peinture sur verre »)	

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :**

- Remettre le formulaire d'inscription dûment rempli au Service des Arts et de la culture de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le **10 AOÛT 2020**.
- Les articles admissibles à l'exposition doivent être confectionnés par l'artisan inscrit. Les produits manufacturés ou importés ne sont pas permis ;
- Émettre un chèque à l'ordre de *Ville de Sainte-Anne-des-Plaines*, **postdaté au 1<sup>er</sup> septembre 2020**. Le chèque sera encaissé seulement si votre participation vous est confirmée et en cas de non-sélection, le chèque sera détruit. En cas de désistement, il n'y aura aucun remboursement après le 2 octobre 2020.

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

- Les organisateurs du Salon Anneplain'Arts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sélectionneront approximativement 30 artisans.
- L'installation du kiosque se réalise en trois blocs, encercler votre choix :  
Bloc 1 le vendredi 4 décembre de 13 h à 16 h.  
Bloc 2 le vendredi 4 décembre de 18 h 30 à 21 h 30.  
Bloc 3 le samedi 5 décembre de 7 h à 9 h 30.
- L'événement se déroule au Centre Jean-Guy-Cardinal, situé au 156, 3<sup>e</sup> Avenue SADP J0N 1H0
- Vous recevrez une réponse sur votre sélection au cours du mois de septembre 2020.
- **Un dossier incomplet ne sera pas évalué.**

Par la présente, je soussigné(e) dégage le Salon Anneplain'Arts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de toute responsabilité advenant la perte ou détérioration à quelque degré que ce soit, des œuvres d'artisanat confiées à cette exposition de décembre 2020.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

voir au verso



**Avant d'envoyer votre formulaire, assurez-vous d'y inclure les éléments suivants :**

1. Chèque de 65 \$, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2020
2. Veuillez joindre un document qui décrit votre démarche artistique (exemple : énumérer les cours que vous avez suivis, le nombre d'années que vous pratiquez votre art, etc.).
3. **Veuillez joindre à ce formulaire 5 photos de vos œuvres.**
4. Veuillez énumérer les articles que vous comptez présenter lors du Salon ainsi qu'une liste des prix.

5. Inscrire les lieux de vos expositions précédentes (s'il y a lieu).

Veuillez retourner ce formulaire **AU PLUS TARD LE 10 AOÛT 2020** à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire  
141, boulevard Sainte-Anne

Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

Pour plus d'informations, 450-478-0211 poste 2021 [fmaltais@villesadp.ca](mailto:fmaltais@villesadp.ca)

